

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 5 décembre 2022

Ouverture de la séance : 20h45

Présents : Catherine BORGNE – Jocelyne BASSE - Vivien BAREYT - Jean-Pierre BOGERS - Philippe DANIEL
Frédéric FALLOT – Katia GILBERT - Chantal GARSTKA -Boris LECORDIER - Cyril MOREL - Isabelle OCCELLI Gilles
RIFFIER

Absents excusés - Thierry COSSARD - Richard FLAHAUT - Frédéric HENRY

Secrétaire de séance : Philippe DANIEL

Ordre du jour

1. Approbation du CR du 30 septembre 2022 : approuvé à l'unanimité des présents.
2. Modification des statuts de la Communauté de COMMUNES DU Haut Val d'Oise (Suppression, élargissement des compétences, siège administratif...). A l'issue de l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications du statut de la communauté de communes.
3. Engagement de dépenses d'investissements 2023. Afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement sur le 1^{er} trimestre 2023, dans l'attente du vote du budget 2023 , et dans la limite de 25% des dépenses budgétées sur l'année 2022 ; le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité.
4. Création d'un emploi permanent à temps non complet en cumul d'emploi : mise à jour du tableau des effectifs : décisions proposées consécutives à la démission de Mme Romane JOLY .
 - Recrutement dans le cadre du dispositif de l'accompagnement pour l'emploi sous contrat aidé pour assurer l'accueil au secrétariat de mairie et assurer certaines gardes en périscolaire.
 - Afin de pouvoir effectuer les opérations financières et comptables ; recrutement d'un agent en cumul d'emploi pour un temps de travail d'1/2 journée hebdomadaire.Vote du conseil municipal à l'unanimité.
5. Virement de crédits : corrections sur les dépenses prévues du personnel (démission de Mme Joly, hausse du point d'indice des fonctionnaires et hausse du SMIC, rééquilibrage entre les dépenses pour le personnel titulaire et le personnel non titulaire, régularisation sur les cotisations d'Urssaf et sur les caisses de retraites). Les montants prévus sur le poste « Dépenses imprévues » sont utilisés
6. Communication du rapport annuel RPQS 2021 du SICTEUB.
7. Communication du rapport annuel RPQS 2021 du SIECCAO.
8. Informations et questions diverses.
 - Recensement de la population. à partir de janvier 2023 (a lieu tous les 5 ans). Nawel HADJ, assurera cette mission. Une information sera disponible sur le site de la commune
 - Personnel communal : départ probable de Mélanie CHOQUET POLIDORI au 31/01/2023 ; une procédure de recrutement pour un emploi à temps non complet sera lancée fin décembre. Florent Rousseau souhaite faire valoir ses droits à la retraite. Le dossier est en cours de traitement.
 - Avancement de la demande de desserte par la Ligne 100. La requête a été inscrite dans la procédure d'Appel d'Offres lancée par la Région et IDF Mobilités. Le marché sera notifié en 2023.
 - Comité des fêtes : les membres du conseil municipal souhaitent que soient reprises certaines actions auparavant réalisées par l'Association Vivre Noisy, en cours de dissolution. Une prochaine réunion sera organisée sur le sujet avec les personnes volontaires pour s'investir dans l'association.

- Il n'y aura pas de cérémonie des vœux mais un moment convivial sera organisé pour partager la galette des rois avec l'ensemble des Noiséens avant la fin du mois de janvier 2023 (le 29/01 à partir de 15h reste à confirmer)
- Evocation du plan vélo et des pistes cyclables ; projet en cours au sein de la Communauté de Communes en liaison avec le Département.
- Projet de l'école ; achat par la commune d'un récupérateur d'eau de pluie de 300 litres à positionner près du potager pédagogique.
- Réflexion à mener sur la sécurité à la sortie de l'école (stationnement abusif des véhicules ; les parents seront sensibilisés à la dangerosité)
- Marché de Noël prévu le samedi 10 décembre avec une représentation des enfants de l'école
- Le 15 décembre 2022 ; spectacle pour les enfants de l'école (financé par la commune).
- Vidéoprotection : 1^{ère} phase des travaux en cours de finalisation à fin décembre 2022. Les caméras sont posées et le poste de supervision est installé

Fin de la séance à 22h45
